

dextre ; une autre position est l'exception, il faut la spécifier.

Il doit toujours être vu de profil ; le nôtre est armé, bien que cela ne se dise ordinairement que lorsque l'émail des ongles est différent du reste du corps, et lampassé, c'est-à-dire qu'on voit sa langue. L'extrémité de la queue doit être retournée en dedans ; quelques auteurs vont jusqu'à dire que c'est un signe de force ; le léopard seul la porte retournée en dehors, ce qui, au reste, est beaucoup plus gracieux. Cependant, dans toutes les armes de la ville qui ont pu passer sous mes yeux, à quelque époque qu'elles appartiennent, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'extrémité de la queue est en dehors, contrairement aux règles précitées, puisque cette expression doit être mentionnée dans le blason de l'armoirie.

Ceci ne doit pas être considéré comme faute grave, l'usage l'ayant consacré non-seulement pour Lyon, mais encore pour la plupart des armoiries qui ont un lion.

Ce fut seulement vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle (1) que l'on commença à mettre les armoiries de la ville en tête de l'acte de nomination du syndicat ; on appelait ainsi la réunion des magistrats nommés par élection des métiers pour administrer la commune.

Elles sont sur ces actes : DE GUEULES AU LION LAMPASSÉ D'ARGENT, SOUS LE CHEF COUSU DE FRANCE.

La queue du lion est retournée en dehors, comme elle l'a toujours été pour notre ville, selon un usage contraire aux règles du blason.

En étudiant ces actes du syndicat, j'ai reconnu qu'on n'y introduisit, mais alors au centre et à la place de celles de la ville, les armes de France avec les colliers des ordres et la couronne royale, qu'en 1567.

(1) Sous Louis XII.